

RÈGLEMENT

CONCOURS MOIS DE LA PHOTO



Comment participer :

1. Prenez votre meilleure photo en rapport avec le thème « **Photographie et nouvelles hybridations** ».
2. Envoyez votre photo à l'adresse suivante : espacesaintexupery@ville-franconville.fr ; Le fichier doit être transmis en JPG, RAW, TIFF, dans la plus haute qualité permettant un tirage en grand format.
3. Assurez-vous de joindre vos coordonnées complètes (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone et courriel), ainsi que le titre de la photo, date et lieu de la prise de vue.
4. Les clichés reçus font l'objet d'une sélection par un Jury.

Prix : Les 5 gagnants auront la chance de voir leur photo exposée pendant toute la durée de l'exposition, aux côtés des œuvres de nos deux associations déjà exposantes, le Forum Photo Club et Œil Magique. Et gagneront leur cliché en tirage grand format offert par la Ville.

Règles importantes :

- Le concours est exclusivement réservé aux photographes amateurs habitants la commune de Franconville-la-Garenne.
- Une seule participation par personne est autorisée, soit une photo.
- Les membres de l'organisation du concours et les membres du jury ne peuvent participer au concours.
- Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal, l'inscription est alors effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale du mineur.
- Chaque candidat certifie être l'auteur de la photographie proposée au concours.
- La photographie proposée au concours devra être une œuvre originale. La Mairie de Franconville-la-Garenne ne sera pas considérée comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Chaque candidat produira l'accord écrit des personnes photographiées lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes à leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée d'une autorisation ne pourra être retenue.
- En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise la commune de Franconville-la-Garenne, pour une durée de deux ans à compter de la sélection par le Jury, à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site internet <https://www.ville-franconville.fr/...>) et à éditer la photographie sur tout support de communication. Les fichiers de photographies non sélectionnées seront détruits, ainsi que les données personnelles.
- L'auteur d'une photographie sélectionnée s'engage à céder gracieusement les droits d'édition et de diffusion de son œuvre à la commune de Franconville-la-Garenne et l'utilisation pour une durée maximale de deux ans sur ses supports de communication, notamment le site <https://www.ville-franconville.fr/>, le magazine municipal ou tout autre support de communication. A l'issue des deux ans, les fichiers ainsi que les données personnelles seront détruits.
- L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise la commune de Franconville-la-Garenne à stocker le fichier pour la constitution de sa photothèque pour une durée maximale de deux ans.
- En participant au concours, le candidat autorise la représentation gratuite de sa photographie dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure (expositions, diffusion sur les supports municipaux).
- La commune de Franconville-la-Garenne se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.
- L'anonymat des candidats reste garanti lors de la sélection par le jury professionnel.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par la Commune de Franconville-la-Garenne. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : Espace Saint-Exupéry, 32 bis rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.